

Demande d'autorisation – Services d'avocat de service en droit criminel

Les exigences minimales en matière d'expérience sont consultables [sur le site Web d'AJO](#).

Renseignements sur l'avocat(e)

Nom :

Coordonnées : Adresse :

Bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

No d'inscription :

Matricule du Barreau de l'Ontario :

Remarque : pour être autorisé(e) à fournir des services d'avocat de services en droit criminel, vous devez aussi être autorisé(e) à fournir des services couverts par un certificat en droit criminel.

Expérience minimale dans le domaine

Je satisfais aux exigences minimales en matière d'expérience d'Aide juridique Ontario énoncées dans l'annexe des règles sur la gestion du tableau prises en vertu de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique*

Je ne satisfais pas aux exigences minimales en matière d'expérience d'AJO et je demande une autorisation conditionnelle, comme le prévoit l'annexe des règles sur la gestion du tableau établies en vertu de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* (« Processus d'autorisation conditionnelle »).

J'ai lu et compris, et je m'engage à respecter les exigences d'expérience minimale, la période provisoire pour avocats de service, la période de validité pour les avocats de service et les exigences d'évaluation pour les avocats de service.

Je comprends que les autorisations à fournir des services d'avocats de service peuvent être accordées sous réserve d'une période provisoire ou d'une évaluation, conformément aux Règles sur la gestion du tableau.

Je comprends que les autorisations de fournir des services d'avocat de service sont valides pour 24 mois et que je dois demander une nouvelle autorisation avant la fin de mon autorisation de 24 mois.

Je comprends que mon autorisation d'avocat de service sera annulée si je ne demande pas une nouvelle autorisation.

Expérience minimale dans le domaine

Je m'engage à suivre chaque année une formation juridique continue d'au moins 3 heures ou une formation équivalente en droit criminel.

Exigences supplémentaires - Pratiques exemplaires, jurisprudence et engagement en matière d'équité

J'ai lu et compris, et je m'engage à respecter de façon continue la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique*, les Règles sur la gestion du tableau, et toutes les politiques et procédures d'AJO.

J'affirme avoir lu et compris les exigences en matière d'expérience minimale, les Règles et annexes applicables au tableau.

J'affirme que les renseignements contenus dans le présent formulaire sont complets, véridiques et exacts.

Je comprends que si je fournis des renseignements trompeurs ou incorrects, mon autorisation sera annulée et mon nom pourrait être retiré du tableau d'Aide juridique Ontario.

Signature:

Date:

Réservé au bureau : Approbation de la demande d'autorisation de fournir des services d'avocat de service en droit criminel

Signature d'approbation :

Date :

Veillez soumettre le formulaire dûment rempli au bureau du district régional d'Aide juridique Ontario.

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* aux fins de paiement des comptes, d'enquêtes et de l'administration de la *Loi sur les services d'aide juridique*.

Les questions à ce sujet doivent être adressées à l'agent(e) de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, à fippa@lao.on.ca ou au 1 800 668-8258.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO